

Le responsable d'unité de gestion d'immeubles

Le responsable d'unité de gestion d'immeubles (souvent appelé responsable d'agence ou gérant) assure le management de l'équipe qui, sur un territoire donné, gère le patrimoine et les services rendus aux locataires.

► Activités principales

- Chargé du management de l'unité en cohérence avec la politique générale de l'organisme, il est responsable de l'organisation de l'agence (répartition des tâches, missions...), du personnel (recrutement, évaluation, carrière...), et du budget;
- Chargé de la gestion de la clientèle en cohérence avec la politique de peuplement de l'organisme, il participe à l'instruction des demandes de logements et aux attributions, il coordonne la gestion locative (baux, quittancement, mutations...) le pré-contentieux et, parfois, le contentieux, il anime, enfin, les relations avec les locataires et leurs représentants (réunion de concertation, accord collectifs, litiges...);
- Chargé de la gestion du patrimoine dans le cadre du plan d'entretien de l'organisme, il est responsable de l'entretien courant (budget, commande, programmation et contrôle) et participe à la conception des programmes de construction neuve et de réhabilitation;
- Chargé de l'appui aux politiques locales de développement, il est le représentant de l'organisme dans les dispositifs de politiques locales (partenariats institutionnels, projets d'insertion par l'économie...) et assure la communication institutionnelle en direction de ces partenaires.

► Activités complémentaires

La taille du territoire couvert par l'unité de gestion, le type de patrimoine et le niveau de décentralisation de la gestion des organismes déterminent un degré plus ou moins important d'autonomie de gestion et de volume des ressources (personnel, budget) affecté à cette unité. Ces paramètres peuvent faire varier considérablement le contenu de la fonction.

► Conditions d'exercice et qualités requises

L'expérience acquise dans des activités similaires constitue le critère de recrutement le plus important. Ce qui n'interdit pas de situer le niveau moyen des candidats entre Bac + 3 et Bac + 5 avec une formation de type gestion, droit ou école de commerce.

